

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL13-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **21**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

OBJET :

ACQUISITION DE LA PARCELLE
SECTION AK N°30, 310 RUE DU
BAC A ERQUINGHEM-LYS,
DELIBERATION DE PRINCIPE POUR
SUBVENTIONS D'AMENAGEMENT

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre 2023

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 8 décembre 2023

Le maire certifie que la délibération a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 16 novembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoit OERLEMANS Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 29 août 2023, sous la référence 20230829DEL5, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle située 310 rue du Bac à Erquinghem-Lys (section AK N°30). Le terrain bénéficie d'une situation privilégiée en bordure du délaissé de la Lys. Il est classé dans un double zonage au Plan Local d'Urbanisme avec une zone nature « N » et une zone urbaine de centralités en UCO1.2. La propriété d'une contenance de 3.196 m² en centre-ville, est composée d'une maison, d'un ancien local d'activité à usage commercial (auto-école), d'un garage à côté du local d'activité, d'un garage en sous-sol, d'un grand parc en espace vert et jardin avec un dévers de 3 à 4 mètres descendant vers la Lys. La maison à deux étages, d'une superficie de 71 m², est vacante depuis plus de trois ans. Lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme successifs, le Conseil Municipal a fait inscrire sur le document d'urbanisme un emplacement « réservé » qui limite l'urbanisation du site. Ainsi la réserve de superstructure sous l'appellation S1 au bénéfice de la MEL, prévoit la création d'une aire de stationnement végétalisée donnant un accès privilégié jusqu'à la Lys, pour une contenance de 1.630 m².

Considérant le montant de l'acquisition de la parcelle fixé à 333.500 €, selon l'acte notarié établi le 31 octobre 2023 ;

Considérant qu'il faut distinguer la partie « espaces verts et naturels » du logement, du commerce, sur la même unité foncière ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une délibération de principe aux fins de solliciter la Métropole Européenne de LILLE et tout autre co financeur en vue de bénéficier de subventions concourant aux travaux de rénovation du logement et du commerce.

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

